

A RENSEIGNER-TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES

Ce questionnaire a pour but de renseigner le gestionnaire de la collecte des eaux usées afin de mettre en place, si nécessaire au regard de son activité, une convention spéciale de déversement des eaux usées.

Renseigné par :	Date :
Nom Prénom :.....	Tél :.....
Qualité :.....	e-mail :.....

1. ENTREPRISE CONCERNEE

Nom de l'entreprise		
Adresse du site		
Téléphone		
Courriel		
N° SIRET		Code APE :
Nom du chef d'établissement		

2. NATURE DE L'ACTIVITE

Nature et description de l'activité	
-------------------------------------	--

Classement ICPE (remplir que si vous êtes concerné) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Installation classée | <input type="checkbox"/> Soumise à autorisation |
| <input type="checkbox"/> Soumise à un enregistrement | <input type="checkbox"/> Soumise à déclaration |

Joindre une copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Surface du site :

Effectif de l'entreprise :

Rythme de travail : format 1/8 format 2/8 format 3/8
 Autre (précisez) :.....

4. GESTION DE L'EAU

4.1 Informations générales

Origine de l'eau : Réseau public d'eau potable Forage Autre :.....
 Consommation :m³/an m³/an m³/an

Joindre la dernière facture d'eau, si disponible.

4.2 Eaux usées domestiques

Sont classés comme eaux usées domestiques tous les rejets correspondant à une utilisation de l'eau pour tous les usages habituels (eaux vannes et eaux grises).

Production d'eaux usées domestiques	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Quantité de rejet (m ³ /an) :		
Exutoire de rejet :	<input type="checkbox"/> Dans une fosse septique <input type="checkbox"/> Au tout-à-l'égout Autre :	
Dispositif de traitement	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, détaillez :		
Dispositif de surveillance	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Si oui, joindre les analyses et joindre les fiches techniques ou les références des installations.

4.3 Eaux usées autres que domestiques

Tous les rejets correspondant à une utilisation de l'eau autre que domestique. Ce sont des eaux résiduares qui proviennent des différents **usages industriels** ou des activités d'alimentation, de lavage et de soins d'hygiène des personnes physiques utilisant les locaux desservis ainsi que de nettoyage et de confort de ces locaux (**assimilable à l'eau domestique**). *La liste de ces activités impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques, conforme à la réglementation, est annexée ci-dessous.*

Production d'eaux usées autres que domestiques	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Quantité de rejet (m ³ /an) :		
Exutoire de rejet :	<input type="checkbox"/> Dans une fosse septique <input type="checkbox"/> Au tout-à-l'égout Autre :	
Dispositif de traitement	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, détaillez :		
Dispositif de surveillance	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Si oui, joindre les analyses et joindre les fiches techniques ou les références des installations.

4.4 Production et traitement des boues

- Production de boue :kg(MB)/an.
- Consistance des boues : siccité de%

Vos boues sont-elles ? Revalorisées Evacuées

Si, les boues sont revalorisées, par quel moyen :

Si, les boues sont évacuées :

Nom du prestataire en charge de l'évacuation :

Fréquence de passage

4.5 Production et traitement des graisses

- Production de graisse :m³/mois.

Existence d'un système de prétraitement ? Oui Non

Si oui, précisez : Bac à graisse Bac à fécule Autre :

Nom du prestataire en charge de l'entretien:

Fréquence de passage :

5. GESTION DES EAUX PLUVIALES

Gestion des eaux pluviales	<input type="checkbox"/> Rejet au réseau public	<input type="checkbox"/> Rejet sur voirie	<input type="checkbox"/> Infiltration
Si infiltration, décrire le dispositif			
Qualité de l'eau (chargé en hydrocarbure, huiles, etc.). Précisez cela.			
Dispositif de traitement	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
Si oui, détaillez :			
Dispositif de surveillance	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	

Si oui, joindre les analyses et joindre les fiches techniques ou les références des installations.

REMARQUES

.....

.....

.....

.....

Date

Signature

Récapitulatif des pièces à joindre au questionnaire
(Si disponibles)

- Joindre une copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- Joindre une copie de la dernière facture d'eau ;
- Joindre les analyses de surveillance ;
- Joindre fiches techniques des équipements de prétraitement des eaux usées et des eaux pluviales (si existant) ;
- Joindre bordereaux de suivi de déchets (Bac à graisses, fosse septique et boues) ;

À renvoyer à la CIVIS à l'attention du Directeur du service assainissement :
par courriel à dea@civis.re,
par courrier à CIVIS - B.P 370 – 97455 Saint-Pierre Cedex – Ile de la Réunion.

DÉFINITION DES ACTIVITÉS IMPLIQUANT DES UTILISATIONS DE L'EAU
ASSIMILABLES AUX UTILISATIONS À DES FINS DOMESTIQUES
(Selon l'arrêté du 21 décembre 2007)

Les personnes abonnées au service d'eau potable ou disposant d'un forage pour leur alimentation en eau dont les activités impliquent des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations de l'eau à des fins domestiques sont celles dont les locaux où a lieu la livraison d'eau permettent l'exercice des activités suivantes:

- Des activités de commerce de détail, c'est-à-dire de vente au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages;
- des activités de services contribuant aux soins d'hygiène des personnes, laveries automatiques, nettoyage à sec de vêtements, coiffure, établissements de bains-douches
- Des activités d'hôtellerie, résidences de tourisme, camping et caravanage, parcs résidentiels de loisirs, centres de soins médicaux ou sociaux pour de courts ou de longs séjours, congrégations religieuses, hébergement de militaires, hébergement d'étudiants ou de travailleurs pour de longs séjours, centres pénitenciers ;
- Des activités de services et d'administration pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement des besoins visés à l'[article R. 213-48-1 du code de l'environnement](#) :
- activités de restauration, qu'il s'agisse de restaurants traditionnels, de self-services ou d'établissements proposant des plats à emporter ;
- Activités d'édition à l'exclusion de la réalisation des supports ;
- Activités de production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, d'enregistrement sonore et d'édition musicale, de production et de diffusion de radio et de télévision, de télédiffusion, de traitement, d'hébergement et de recherche de données ;
- Activités de programmation et de conseil en informatique et autres services professionnels et techniques de nature informatique ;
- Activités administratives et financières de commerce de gros, de poste et de courrier, de services financiers et d'assurances, de services de caisses de retraite, de services juridiques et comptables, activités immobilières ;
- Activités de sièges sociaux ;
- Activités de services au public ou aux industries comme les activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et d'analyses techniques, activités de publicité et d'études de marché, activités de fournitures de contrats de location et de location bail, activités de service dans le domaine de l'emploi, activités des agences de voyage et des services de réservation ;
- Activités d'enseignement ;
- Activités de services d'action sociale, d'administrations publiques et de sécurité sociale, ainsi que les activités administratives d'organisations associatives et d'organisations ou d'organismes extraterritoriaux ;
- Activités pour la santé humaine, à l'exclusion des hôpitaux généraux et spécialisés en médecine ou chirurgie ;
- Activités de services en matière de culture et de divertissement, y compris les bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles ;
- Activités d'exploitation d'installations de jeux de hasard ;
- Activités sportives, récréatives et de loisirs ;
- Activités des locaux permettant l'accueil de voyageurs.